

Compte-rendu

de l'assemblée générale extraordinaire de la Mission numérique du Pays Nivernais Morvan

qui s'est tenue le mardi 25 avril 2017 dans les locaux de la Mission
numérique 114 route d'avallon 58140 Lormes

Début : 19h00

Fin : 19h45

Présents : Renzo Paravicini, Christophe Deniaux, Olivier Meffre, Michèle Susini, Jean Compin, Jean-François Davaut, Eric Lefebvre, Martine Jeanson, Gérard Jeanson, Georges Chapuis, Christopher Chater, Martine Chater, Liliane Condaminet, Yvette Roumier, Ginette Domart, Thierry Dehan, Christian Behaghel, Jean-Alain Bourdichon, Bernard Trinel, Gérard Mehu, Isabelle Montmasson, Pascal Ribaud, Ludivine Girard, Valérie Perdriat

Absent excusés : Patrick Peignelin (pouvoir à Pascal Ribaud), Eric Potier (pouvoir à Gérard Mehu), Pierre Chabosy (pouvoir à Jean-Alain Bourdichon), Christian Paul, René Blanchot, Josiane Arnaud (pouvoir Isabelle Montmasson), Michèle Gilles (pouvoir à Pascal Ribaud), Marie Ratheau (pouvoir à Bernard Trinel), Paul Hansen (pouvoir à Ludivine Girard), Jean-Pierre Lacroix, Moktar Tazy (pouvoir à Ludivine Girard), Jeanine Tazy (pouvoir à Ludivine Girard), Sarl Nogrette (pouvoir à Gérard Mehu), Marie Petit (pouvoir à Isabelle Montmasson), Fabien Bazin

Quorum :

Nombre d'adhérents à l'association à la date du 25 avril 2017 : 76

Selon les statuts, le quorum est à 19 personnes présentes ou représentées.

Nombres de personnes présentes ou représentées : 34

Le quorum est atteint et l'assemblée peut valablement délibérer.

Ordre du jour :

1. Modification des statuts
2. Élection du nouveau conseil d'administration
3. Délégation de pouvoir temporaire avant l'élection d'un nouveau bureau.

1) Modification des statuts

Il a été décidé lors des débats que les délégations des vice-présidents seraient précisées dans le règlement intérieur au prochain conseil d'administration.

Les modifications des statuts proposées par le bureau du 21 décembre 2016 et le conseil d'administration du 18 février 2017 ont été adoptées à l'unanimité des présents et représentés. Les nouveaux statuts sont joints à ce compte-rendu.

2) Élection du nouveau Conseil d'administration

Le nouveau conseil d'administration de la Mission numérique du Pays Nivernais Morvan est composé de 25 sièges en fonction des nouveaux statuts :

- Collège des membres de droit (12 sièges) :

1. PETR Pays Nivernais Morvan représenté par Christian PAUL
2. Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté
3. Conseil départemental de la Nièvre représenté par Fabien BAZIN
4. Correspondant TIC de la préfecture de Région
5. Communauté de communes Tannay Brinon Corbigny représentée par Bernard TRINEL
6. Communauté de communes Tannay Brinon Corbigny représentée par Christophe DENIAUX
7. Communauté de communes Morvan Sommets et Grands Lacs

8. Communauté de communes Morvan Sommets et Grands Lacs
9. Communauté de communes Amognes Coeur du Nivernais
10. Communauté de communes Amognes Coeur du Nivernais
11. Communauté de communes Bazois Loire Morvan
12. Communauté de communes Bazois Loire Morvan

- Collège des entreprises, associations et autres partenaires (4 sièges)

1. Gérard MEHU
2. Éric POTIER
3. Patrick PEIGNELIN
4. Thierry DEHAN

- Collège des adhérents et usagers (8 sièges)

1. Christian BEHAGHEL
2. Isabelle MONTMASSON
3. Jean-Alain BOURDICHON
4. Olivier MEFFRE
5. Pascal RIBAUD
6. Renzo PARAVICINI
7. Christopher CHATER
8. Valérie PERDRIAT

- Collège des salariés (1 siège)

1. Ludivine GIRARD

La composition du nouveau conseil d'administration a été adoptée à l'unanimité.

3) Délégation de pouvoir temporaire avant l'élection d'un nouveau bureau

La délibération suivante a été adoptée à l'unanimité des présents et représentés :

« Les adhérents de la Mission numérique du Pays Nivernais Morvan réunis en assemblée générale extraordinaire à Lormes le 25 avril 2017 donnent quitus à Pascal Ribaud président, Eric Potier secrétaire et Gérard Mehu trésorier pour prendre les décisions nécessaires au bon fonctionnement de l'association jusqu'à l'élection prochaine d'un nouveau bureau avant la troisième semaine de mai. »